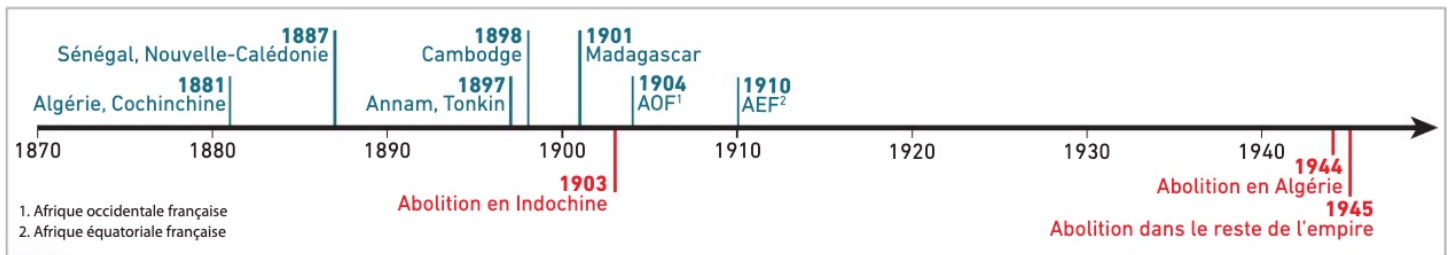


Le code de l'indigénat : le règne de l'arbitraire

Depuis 1865, les indigènes sont différenciés des citoyens dans l'empire colonial français : les indigènes musulmans ont la nationalité française mais ne sont pas des citoyens. À partir de 1881, un code de l'indigénat, façonné en Algérie, discrimine juridiquement les indigènes en leur imposant un régime pénal différent. Il est diffusé à toutes les colonies à partir de 1887.



4 La diffusion du code de l'indigénat dans l'empire colonial français

1 Extrait du code de l'indigénat algérien

a. Loi du 28 juin 1881

« Art. 1 La répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat appartient désormais, dans les communes mixtes¹ du territoire civil, aux administrateurs de ces communes. »

b. Loi du 21 décembre 1897

« Art. 2 Les infractions spéciales à l'Indigénat sont punies de simples peines de police² – toutefois si l'administrateur le juge utile ou si le contrevenant le demande, l'amende ou l'emprisonnement peuvent être remplacés par des prestations en nature imposées au condamné et devant consister en travaux d'entretien ou d'amélioration des voies de communication, fontaines ou puits d'usage public [...]. »

1. Communes peuplées d'Européens et de musulmans mais dirigées par des Européens.
2. Internement, séquestre des biens, amende.

6 La critique du code de l'indigénat en métropole par le député Albin Rozet

« Le projet de loi que M. Albin Rozet vient de déposer à la Chambre pose à nouveau devant la conscience nationale une des plus graves questions que notre pays ait à résoudre dans son domaine d'outre-mer. C'est celle du régime qui convient aux indigènes algériens [...]. Cet arbitraire s'exerce au moyen de trois institutions. Le permis de voyage : aucun indigène ne peut quitter sa commune s'il n'en a d'abord obtenu l'autorisation. Les pouvoirs disciplinaires de commune mixte [...] : le même homme décide la poursuite, l'instruit et prononce la sentence. Et il opère à huit clos, dans son cabinet. Pratiquement rien n'empêche donc un administrateur de faire venir un indigène et de lui dire : "Je te condamne à tant", sans plus d'explications et sans plus de cérémonie. Au besoin, avec la menace de la poursuite pour refus de témoigner, il peut faire parler les témoins dans le sens qu'il veut. [...] La troisième institution est l'internement administratif. Il est prononcé par simple décision du gouverneur général. [...]

Ce régime a eu sa raison d'être au lendemain de la conquête. Ne comptons-nous que sur la terreur pour régner sur nos sujets ? [...]

[Albin Rozet] s'élève contre l'arbitraire. Pour le faire disparaître, [...] il demande que la connaissance de ces crimes et de ces délits soit rendue aux tribunaux ordinaires [...]. Le régime auquel nous soumettons les indigènes algériens est étouffant. »

Article paru dans *Le Temps*, 22 février 1909.

VOCABULAIRE

Indigénat : statut des indigènes qui les soumet à un régime juridique, fiscal et politique d'infériorité.

Internement administratif : décision d'enfermer un individu en dehors de toute procédure judiciaire.

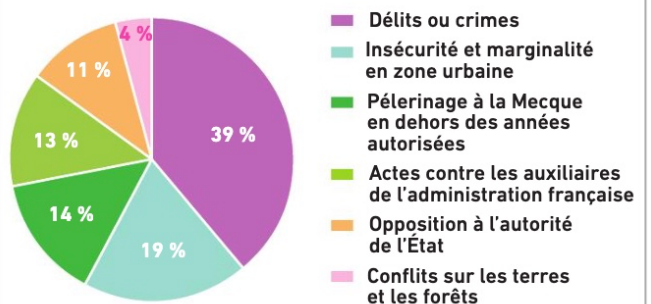
Statut personnel de l'indigène : désigne la situation de l'indigène qui est vu comme un croyant (musulman, juif...) par le colonisateur. Ce statut personnel enferme l'indigène dans le droit civil et pénal lié à sa religion, différent du droit civil et pénal français.

3 Punitions imposées en vertu du régime pénal de l'indigénat en Algérie

Départements d'Alger et de Constantine	Nombre de punitions imposées	Nombre de journées de travail infligées
1898-1904	143 404	142 328
1904-1910	150 982	453 250
Total	294 386	595 578

Source : Sylvie Thénault, *op. cit.*

Causes d'internement administratif d'indigènes (1889-1914, départements de Constantine et d'Alger)



Source : Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, 2012.



5 Prisonniers musulmans dans la cour du fort de l'île Sainte-Marguerite, au large de Cannes, vers 1870-1880

Photographie de Jean Giletta, v. 1870-1880 (Archives départementales des Alpes-Maritimes).

Lors de la répression des révoltes kabyles de 1870 et 1882, des chefs musulmans sont exilés et internés sans aucune justification juridique et sans aucune durée de peine officielle.

2 L'internement administratif en Algérie

Doc. 1, 3, 5 et 6 Quel pouvoir le code de l'indigénat donne-t-il aux administrateurs civils sur les colonisés ?

Doc. 2 Pour quels faits les indigènes peuvent-ils être punis de la sorte par les administrateurs ?

Doc. 4 Montrez que le code de l'indigénat connaît une diffusion relative dans l'empire colonial français.

Doc. 6 Pourquoi d'après vous, le journaliste du Temps écrit-il que le code de l'indigénat a « eu sa raison d'être au lendemain de la conquête » ?

Doc. 1 et 6 Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit d'un pouvoir arbitraire en désaccord avec les valeurs de la IIIe République ?
